

*Je Soussigné Monsieur Thibaudot Christophe Agissant A Ce Jour En Qualité De Président Et Monsieur Borne Robert Vice Président Et Membre Fondateur De L Association « Les Harlequinzes » Dont La Devise Est « Rire Et Servir », Déclarée En Mairie D Auxonne Le 01 Décembre 1997 Régie Selon La Loi Associatif de 1901. Déclarent Engager Tout Membre Adhérent Au Respect De La Charte Désignée Selon Les Termes Suivant :*

- ∞ La Devise « Rire & Servir » Je M Identifierai...*
- ∞ La Compétition J Oublierai, Seul L Esprit Du Jeu Je Me Contenterai...*
- ∞ L Amitié Des Harlequinzes, Je Développerai...*
- ∞ Les Anciens Et Leur Expérience Je M Inspirerai...*
- ∞ La Famille Et Ses Amis Je M Entourerai...*
- ∞ La Disponibilité Des Manifestations Je M Obligerai...*
- ∞ Le Corps Arbitral Et Ses Décisions Je Respecterai...*
- ∞ Un Ami Rassemblant Cet Etat D Esprit Je Parrainerai...*
- ∞ Jamais Fâcher Je Ne Partirai...*

*Fait A, Auxonne Le 26 Novembre 2005*

*Le Président,*

*Le Vice Président*

*Rire & Servir*

*Christophe*

*Robert*